



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Plan Particulier d'Intervention



BARRAGES EDF DE L'ISÈRE

En cas de risque avéré de rupture d'un barrage, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par le Préfet. Il est relayé par votre Maire, qui, à son tour, s'occupe des populations dont il a la charge.



Consignes à appliquer



Appliquer les consignes des autorités. Rejoignez les points de rassemblements de votre commune.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.



Écoutez les messages d'information et/ou d'alertes des autorités.

France Inter ou France Bleu Isère et France Drôme-Ardèche diffusent les messages de sécurité en provenance des autorités



N'utilisez pas les téléphones (fixes ou portables).

La saturation des lignes gênerait l'action des moyens de secours.



En cas de danger imminent,

gagnez immédiatement les hauteurs.

Exploitant des barrages :
EDF Groupe d'Exploitation Hydraulique Écrins-Vercors
Pont des Vannes- 38000 Pont-de-Claix

